

VILLE DE CHINY



FORMULAIRE DE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DE TRAVAUX

Renseignements concernant le demandeur et les travaux :

NOM / Prénom :

Adresse :

Téléphone / GSM :

Identification des travaux :

Date(s) des travaux :

Lieux des travaux :

Avis importants :

La pose de signalisation est régie par plusieurs lois, décrets et arrêtés qui indiquent les modalités de placement et de visibilité.

Dès lors, la Ville de Chiny se réfère aux mesures de signalisation proposée par le SPW :

<https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/nos-thematiques/routes/qualite--construction/produits-qualiroutes/signalisation-de-chantier/routes-ordinaires-2-bandes.html>

Pour toute demande particulière, il y a lieu de fournir un plan de signalisation à faire approuver par la Ville de Chiny.

Toute demande doit être effectuée **10 jours ouvrables avant le début des travaux.**

Matériel de signalisation mis à disposition :

Barrières et piquets pour signalisation :

Barrières de chantier type « Nadar » – nombre de barrières :

Barrières de chantier type « Heras » – nombre de barrières : – nombre de plots :

Piquets et plots pour signalisation – nombre de piquets / plots :

(chaque piquet est fourni avec un plot et 3 attaches pour accrocher 2 panneaux)

Panneaux :

A7b (rétrécissement de la chaussée à gauche) – quantité :

A7c (rétrécissement de la chaussée à droite) – quantité :

A31 (attention travaux) – quantité :

B19 (sens de priorité) – quantité :

- B21 (sens de priorité) – quantité :
- C1 (sens interdit) – quantité :
- C3 (circulation interdite) – quantité :
- C43 (30km/h) – quantité :
- D1 (direction obligation) – quantité :
- F41 (déviation vers la gauche) – quantité :
- F41 (déviation vers la droite) – quantité :
- Autre (à préciser) :

Lampes :

- Lampes de chantier – quantité :

Cautionnement :

Conformément au règlement de mise à disposition de barrière de sécurité (type Nadar) et de matériel de signalisation approuvé par le Conseil communal en séance du 30 août 2021.

La caution doit être réceptionnée minimum 4 jours avant la mise à disposition du matériel

Date du paiement de la caution :

Tout matériel perdu ou endommagé sera facturé selon les conditions mentionnées dans le règlement.

Livraison du matériel :

- Livraison sur place (uniquement le mercredi, une personne doit être présente pour réceptionner la livraison) :

NOM / Prénom de la personne présente :

Téléphone / GSM :

Adresse de la livraison :

Date de la livraison :

- Retrait à l'atelier communal (rue du Moulin 30A à 6811 Les Bulles) :

Numéro de contact pour planifier le retrait : 061/32.53.20

Date du retrait:

Retour du matériel :

- Retrait sur place (uniquement le mercredi, adresse identique à la livraison, une personne doit être présente) :

Numéro de contact pour planifier le retrait : 061/32.53.20

NOM / Prénom de la personne présente :

Téléphone / GSM :

Date du retrait :

- Retour à l'atelier communal (rue du Moulin 30A à 6811 Les Bulles) :

Numéro de contact pour planifier le retrait : 061/32.53.20

Date du retour:

Remarque(s) éventuelle(s) :

- Utilisation d'un raccordement à l'eau potable – Adresse :
- Autre :

Signature :

Le demandeur (précédé de la mention « LU ET APPROUVE »)

Fait à _____ , le _____

« Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données « RGPD » est entré en vigueur. Nous garantissons la protection de vos données, qui sont exclusivement utilisées pour la gestion des dossiers dans le cadre de nos missions légales dans le secteur communal et pour répondre à votre demande. En cas de question concernant l'utilisation de vos données par la Commune, vous pouvez contacter l'adresse DPO@chiny.be. »